

Protection Unit remporte le méga contrat de la Commission européenne

MAXIME SAMAIN

Attablé dans un hôtel du quartier européen à Bruxelles, Nicolas de Angelis a le sourire. Le CEO de Protection Unit n'est pas peu fier d'annoncer que son entreprise, qui évolue dans l'ombre des géants G4S et Securitas, vient de décrocher un énorme contrat auprès des institutions européennes. L'entreprise liégeoise de gardiennage a remporté le marché de protection des bâtiments de la Commission européenne à Bruxelles qui était dans les mains de G4S jusqu'ici. Un gigantesque contrat de 286 millions sur six ans, de quoi faire changer de dimension la société belge qui ne faisait encore «que» 7 millions de chiffres d'affaires il y a quatre ans. «C'est la première fois qu'une société belge reporte un contrat de cette taille», explique Nicolas de Angelis qui a succédé en 2021 à la tête de l'entreprise à Samuel Di Giovanni, fondateur de l'entreprise.

Plus de 1.000 personnes à recruter

«C'était un contrat très compliqué à remporter avec un cahier des charges très pointu.» Avec 70 bâtiments qui vont des plus connus comme le Berlaymont à des crèches dédiées aux enfants du personnel de la Commission, le défi pour Protection Unit est de taille. Pour y répondre, la PME liégeoise va devoir recruter en masse. Elle doit fournir 1.100 agents pour ce marché qui débutera début octobre. «On est toujours en train de recruter, mais là, nous allons devoir recruter 1.100 personnes en CDI très rapidement.»

Le secteur, comme d'autres, doit faire face à une pénurie de profils en regard des besoins. Pour se faciliter la tâche, Protection Unit peut compter sur les agents qui étaient déjà en poste lors du précédent contrat. La société liégeoise a d'ailleurs l'obligation de leur proposer un contrat, car dans le secteur, un employé est attaché à un lieu, à un poste, plus qu'à une entreprise. À eux de décider ensuite s'ils veulent signer avec le nouveau venu. «J'espère pouvoir en convaincre 700. Ensuite, nous allons lancer une grande campagne de recrutement pour recruter plus de 300 nouveaux employés que nous allons former, et un partenariat avec Actiris», explique le CEO de l'entreprise, qui est conscient du défi qui l'attend.

L'entreprise liégeoise va centrer son recrutement sur Bruxelles et sa périphérie. «Pour y arriver, on va aussi viser les personnes qui sont hors du marché de

LE RÉSUMÉ

Protection Unit a remporté le contrat de protection des 70 bâtiments de la Commission européenne à Bruxelles. Une première pour une entreprise belge.

En quatre ans, l'entreprise liégeoise passe d'un chiffre d'affaires de 7 à 160 millions d'euros.

Elle va devoir recruter 1.100 employés sous CDI dans les prochains mois.

l'emploi, car on peut les former nous-mêmes en huit semaines.» Pas de diplôme requis ni de bilinguisme – plus surprenant – mais un indispensable, un casier judiciaire vierge. «2.000 euros net pour quelqu'un qui était au chômage huit semaines plus tôt sans diplôme, c'est pas mal!», appuie Nicolas de Angelis. Si l'entreprise ne parvient pas à recruter suffisamment rapidement, elle devra faire venir des employés déjà sous contrat avec elle sur ses sites wallons comme l'aéroport de Liège, «où c'est plus facile pour nous de recruter pour le moment». Elle va également tenter d'attirer plus de femmes dans ses rangs, indispensables pour les postes de fouille. Elle en compte 20% au sein de son personnel pour le moment.

Le recrutement sera aussi influencé par les exigences de la Commission, notamment en termes de sécurité pour certains postes et lieux. L'institution européenne demande, par exemple, que les agents affectés à ces sites sensibles aient une «Clearance OTAN», une habilitation de sécurité de très haut niveau, qui demande une enquête plus poussée sur les postulants.

Une aura européenne

Pour Protection Unit, pouvoir postuler pour ce contrat était déjà une victoire en soi. «Cela fait plusieurs années que nous y travaillons. Il fallait atteindre un certain chiffre d'affaires et avoir des clients de type aéroportuaire pour pouvoir postuler.» Un marché qui aurait été plus axé sur la qualité que sur le prix, selon nos interlocuteurs, «à l'inverse de la plupart des marchés auxquels nous répondons d'habitude».

Parmi les autres critères qui ont fait pencher la balance en faveur de Protection Unit, figure le screening. C'est-à-dire l'enquête que fait la société sur les futurs gardiens, au-delà de celle qui sera effectuée par le ministère de l'Intérieur. «Mais aussi les formations que nous avons en interne, comme la formation X-ray.»

Au-delà de la croissance générée par ce qui est l'un des plus gros contrats d'Europe en matière de gardiennage, Protection Unit va maintenant bénéficier d'une aura européenne qui devrait lui permettre de passer une étape décisive dans son évolution. «Nous chamboulons le secteur du gardiennage en Belgique et nous en sommes très fiers.» Les Liégeois s'en servent pour travailler à leur expansion en dehors de frontières belges, notamment en France, mais aussi au nord du pays où elle a encore du mal à se faire une place.

286 millions €

Le contrat de protection des bâtiments bruxellois de la Commission européenne représente un montant de 286 millions d'euros sur 6 ans.

Le nombre de licenciements est au plus bas

Pour l'employeur, licencier du personnel coûte cher et remplacer les départs n'est pas facile. Les travailleurs, eux, s'accrochent à leur ancienneté.

JEAN-PAUL BOMBAERTS

La fameuse «Grande Démission», c'est-à-dire la tendance des travailleurs à démissionner en masse observée aux États-Unis, ne semble pas se produire en Belgique. Au contraire, le taux de rotation du personnel dans les entreprises est actuellement très bas.

D'après le secrétariat social Secu-rex, le taux de rotation au premier semestre 2022 était de 5,1% contre 5,4% au premier semestre 2021. Ce constat s'appuie sur un vaste échantillon de 53.000 travailleurs. Concrètement, cela signifie qu'un peu plus d'un travailleur sur 20 en CDI a changé d'employeur au cours des six premiers mois de l'année.

Sur l'ensemble de l'année 2021, le taux de rotation du personnel était de 8,1% (départs volontaires et involontaires), ce qui était déjà le niveau le plus bas depuis dix ans. Le premier semestre 2022 indique donc une poursuite de la tendance.

On peut distinguer les départs volontaires et involontaires, c'est-à-dire les licenciements.

Securex relève un taux de départs volontaires de 3,3%, ce qui est un chiffre stable sur un an. Chez les jeunes travailleurs, généralement plus mobiles, aucun grand mouvement n'a été constaté. Au cours du premier semestre 2022, 9,2% des travailleurs âgés de moins de 25 ans sont partis volontairement, tandis qu'entre 25 et 29 ans, ce chiffre était de 7,2% et entre 30 et 34 ans, de 5,1%.

Parmi les travailleurs plus âgés, le taux de départs volontaires reste très faible: entre 50 et 54 ans, il était de 1,5%, et pour les plus de 55 ans, il n'était que de 1%.

Licencier coûte cher

Pour ce qui est des départs involontaires (licenciements), on est passé de 2,1% à 1,8%. C'est le niveau le plus bas depuis dix ans. Il faut dire que licencier en Belgique coûte assez cher, tandis que remplacer un départ n'est pas chose aisée compte tenu des tensions sur le marché du travail.

Le baromètre semestriel de l'emploi d'Acerta, ETION et VKW Limburg, publié mardi, confirme d'ailleurs que la rétention des travailleurs au sein de l'entreprise arrive en tête des préoccupations pour un tiers (31,8%) des employeurs.

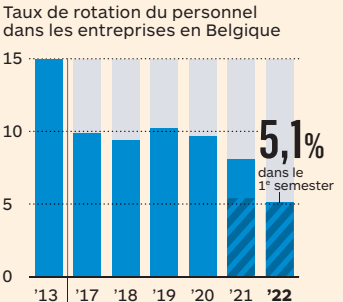
De leur côté, les travailleurs s'accrochent à leur emploi. «En matière de prise de risque, les travailleurs en Belgique ne scorent pas très bien», confirme Frank Vander Sijpe, directeur HR Trends & Insights chez

Securex. Il attribue ce constat, entre autres, au vieillissement. «Les plus de 45-65 ans pèsent proportionnellement plus lourd qu'avant. Or, on observe une corrélation négative entre l'ancienneté et le taux de rotation sur le marché du travail.»

Outre l'aversion au risque qui augmente avec l'âge, il y a les avantages liés à l'ancienneté qui agissent comme autant de freins à la mobilité. Au point que certains se retrouvent dans une cage dorée à attendre leur départ à la retraite.

L'indexation automatique est un autre frein à la mobilité en Belgique, selon Frank Vander Sijpe. «En France, où l'indexation ne porte que sur le salaire minimum, les gens changent d'employeur dans le but d'obtenir un meilleur salaire pour faire face à l'augmentation du coût de la vie.»

LA ROTATION DU PERSONNEL CONTINUE DE DIMINUER D'ANNÉE EN ANNÉE



Dans le cas de la France, il épingle également un facteur spécifique qui est l'exode des jeunes de Paris vers les villes de province, où le logement est financièrement plus abordable et le cadre de vie plus agréable.

Trouver un juste équilibre

Faut-il dès lors encourager les gens à changer d'employeur? «Une plus grande mobilité professionnelle serait bénéfique pour notre marché du travail, qui deviendrait plus inclusif, notamment pour les jeunes», estime Frank Vander Sijpe.

Mais il tempère tout de suite. «Ceux qui partent, il faut les remplacer et les former. Si c'est pour déboucher des travailleurs ailleurs à de plus fortes conditions, l'employeur n'aura pas gagné grand-chose. D'autant qu'il doit déjà intégrer l'indexation automatique pour l'ensemble de son personnel.»

Il importe, dès lors, de trouver un juste équilibre entre les deux préoccupations. «Cet équilibre peut varier d'un secteur à l'autre. Dans la consultation, par exemple, on recherche un taux de rotation élevé pour pouvoir attirer des jeunes talents. Mais en tout état de cause, l'équilibre actuel en Belgique est trop bas», conclut Frank Vander Sijpe.

DETTE

L'État belge lève 1,8 milliard d'euros à court terme

L'État belge a emprunté 1,805 milliard d'euros à court terme. Une partie de l'emprunt a encore été réalisée à des taux légèrement négatifs. Selon l'Agence fédérale de la dette, 800 millions d'euros ont été empruntés via des certificats de trésorerie à trois mois (échéance novembre 2022), au taux moyen de -0.014%. En revanche, 1,005 milliard d'euros a été emprunté à échéance juillet 2023 à un taux positif de 0,603%. Les taux sont fortement remontés ces derniers mois sur les marchés dans la foulée d'une inflation galopante.

AÉRIEN

7%

L'aéroport de Charleroi a accueilli en juillet 865.129 passagers, soit 7% de plus que le même mois en 2019, avant la crise sanitaire. La hausse du nombre de passagers est surtout due à une augmentation du nombre de vols au départ, passé de 152/jour en 2019 à 164 désormais.



Tous les six ans, la Commission européenne remet en jeu le marché de la protection de ses 70 bâtiments bruxellois.

© SAMUEL SZEPETUK